

Le budget—M. Heap

poste grâce à l'aide et aux pressions du Congrès du travail du Canada. Cet office n'est donc pas vraiment en mesure de défendre les intérêts de l'industrie. Les industriels, les employeurs auxquels j'ai parlé à Toronto, disent qu'ils n'ont jamais entendu parler de ces subventions, dont ils auraient pourtant bien besoin.

● (1710)

Quant à la formation, le gouvernement était sur le point de supprimer quatre cours de formation technique au Collège George Brown, l'automne dernier, jusqu'à ce que des représentants de l'industrie et des syndicats, ainsi que le député de la localité, moi-même, interviennent et obtiennent en réponse une lettre curieuse dans laquelle on disait: «Vous avez mal compris. Le terme «prendre fin» ne signifie pas que le cours est terminé, mais qu'il est actuellement à l'étude». C'est pourquoi le gouvernement ne dit pas la vérité lorsqu'il parle de ses programmes de formation. Il cherche en fait à faire disparaître progressivement l'industrie du vêtement là où elle existe encore, en Ontario et au Québec.

Quant au programme John Inglis, comme le ministre le sait très bien, je parlais de la promesse faite par John Inglis de créer 130 emplois si le gouvernement finançait une partie de l'achat. Or, on a annoncé dernièrement que 250 emplois vont être supprimés. On a également demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley), à la Chambre, il y a environ un mois, si le gouvernement exigerait que John Inglis tienne les engagements qu'il a pris pour obtenir des subventions de 3 millions de dollars du fédéral et de 1 million de Queen's Park. Le ministre n'a pas encore donné de réponse sérieuse.

Le président suppléant (M. Corbin): Il reste suffisamment de temps pour une brève question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député, en partie pour démontrer que la Chambre ne doit pas nécessairement prendre sa déclaration au pied de la lettre. En effet, il a déclaré à la presse de Toronto, il y a quelques jours, que, dans le cadre du programme RELAIS, aucun projet n'avait été financé dans sa circonscription alors que, en fait, 74 projets, totalisant 7 millions de dollars et procurant 1,200 emplois, avaient déjà été approuvés dans cette région.

M. Heap: C'est faux.

M. Axworthy: On peut se demander si le député est parfaitement en mesure de comprendre ce qui se passe dans sa circonscription. Toutefois, je voudrais lui poser une question...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Il faudrait maintenant donner au député le temps de répondre, car...

M. Axworthy: Je veux simplement poser une autre question à propos...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette, mais nous devrions permettre au député de répondre brièvement.

M. Heap: Monsieur le Président, le ministre se garde bien de dire qu'un grand nombre des projets qu'il attribue à Spadina sont en fait des projets de la ville de Toronto, du Grand Toronto, du gouvernement provincial et du conseil scolaire de la ville. En d'autres termes, il attribue à Spadina des emplois offerts à Kenora ou à Timmins.

Des voix: C'est faux.

M. Heap: Voilà pour les déclarations trompeuses du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Fisher: Savez-vous seulement où se trouve votre propre circonscription?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Parry Sound-Muskoka a la parole dans le cadre du débat.

M. Darling: Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Fisher: J'invoque le Règlement. Ne serait-ce pas le tour du député de Montréal-Mercier (M^{me} Hervieux-Payette)? Il me semble qu'elle s'est levée.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Comme le député le sait, la présidence a beaucoup de latitude lorsqu'il s'agit de d'accorder la parole aux députés. Ceux-ci doivent, bien sûr, se lever. J'ai pris place au fauteuil il y a environ une demi-heure, et l'on m'a informé que le député de Parry Sound-Muskoka suivrait celui de Spadina (M. Heap). De toute façon, le député de Montréal-Mercier aura son tour.

M. De Bané: Je pose la question de privilège. Monsieur le Président, bien sûr, je ne peux invoquer le privilège du seul fait que le député de Spadina ne sache pas ce qui se passe dans sa propre circonscription. Mais assurément, le privilège est en cause quand le député allègue qu'un membre de notre parti a induit la Chambre en erreur et c'est le mot qu'il a utilisé. Votre Honneur devrait lui demander de retirer ce mot même si l'autre question, le fait qu'il ignore ce qui se passe dans sa propre circonscription, doit être prise au sérieux...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je comprends la position du ministre, mais l'expression «induire en erreur» est fréquemment utilisée. Du moment que l'on ne précise pas «induire en erreur délibérément», cela ne déroge pas à la coutume parlementaire.

M. Fisher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que vous avez une liste des différents intervenants. Je me demande s'il serait possible d'ajouter à la liste étant donné que nous venons d'entendre un député de l'opposition, et j'estime que, quel que soit l'ordre des orateurs inscrits sur votre liste, il serait normal qu'un ministériel prenne la parole en vertu du principe de l'alternance.

M. Beatty: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): Je voudrais répondre brièvement au secrétaire parlementaire et je le constate, le temps fuit.